

AMAP Fruits du Moulin des Noues
Saison automne - hiver 2015-2016

Objet

Le présent contrat règle les modalités de la vente de fruits et produits dérivés entre Marie-Paule Dugast, des *Vergers du Moulin des Noues* à Maisdon-sur-Sèvre (44), et les consommateurs de l'AMAP de Pornic à qui elle livre ses produits.

Produits proposés

Fruits

Pommes et poires cultivées *selon le cahier des charges AB.* Certifiés par **ECOCERT** Sas F32600

- Fruits conditionnés en plateaux en fonction de la saveur dominante (plutôt acidulée ou plutôt douce).

Exemples de variétés			
Saveur	Pommes	Poires	Masse du plateau
plutôt acidulée	Akane, Reine des reinettes, RubINETTE, Elstar, Boskoop, Reinette du Nord, Reinette d'Armorique, Patte de Loup...	Williams, conférence suivant disponibilité	7 kg
plutôt douce	Akane, Gala, golden Melrose, Fuji, Jubilé...		7 kg

Les pommes sont livrées dans l'ordre de maturité des variétés soit :Akane, Reine des reinettes, Elstar, Gala, Boskoop, Reinette du Nord, RubINETTE, Jubilé, golden Melrose, Fuji, Reinette d'Armorique, Patte de loup.

- La répartition des variétés de fruits, dans les deux plateaux, évolue au cours de la saison.
- En fin de saison, le stock de fruits s'épuisant, la distinction entre les 2 types de plateaux s'amenuise.

Jus de pomme

- Trois variétés : nature, pomme-citron, pomme-cannelle suivies de pomme-poire.
- conditionné en bouteilles de 1 litre.

Distribution

- Lieu et horaires : Hangar de l'Auberge de La Fontaine aux Bretons, le jeudi, de 17h à 19h30
- Dates : (4 distributions). 29 octobre 26 novembre 21 janvier et 18 février
- Tout adhérent s'engage à participer à au moins une permanence inter-AMAP.
- Chaque consomm'acteur doit être adhérent de l'association des AMAP de Pornic!
- Un consommateur qui ne peut pas venir chercher ses produits s'arrange avec une tierce personne pour les récupérer. A défaut les fruits sont répartis entre les personnes présentes à la fin de la distribution. Aucun remboursement ne sera effectué.
- LES PLATEAUX ET LES BOUTEILLES VIDES (SANS LES BOUCHONS) SONT A RAPPORTER AU PRODUCTEUR.**

Modalités de paiement

- Paiement d'avance des produits : chèques (**deux maximum**) ou espèces ou Retz'L (monnaie local) remis à la signature du contrat.
- Chèques libellés à l'ordre de **Mme Dugast**.
- Le contrat et le ou les chèques seront remis aux permanences les jeudis 10 et 17 septembre.**

Fin de contrat, démission

- Le contrat expire naturellement au terme de la dernière distribution.
- Un adhérent peut quitter l'AMAP, en cours de saison, et céder son contrat à un remplaçant. Celui-ci est choisi soit sur la liste d'attente de l'AMAP soit trouvé par la personne démissionnaire.

Produit	Saveur	Prix	Nombre par mois		Montant par produit
			1=7kg	0.5=3.5kg	
Plateaux de fruits	Plutôt acidulée	15 €			15€ x 4 x =
	Plutôt douce	15 €			15€ x 4 x =
	Acidulée/douce en alternance	15 €			15€ x 4 x =
Bouteilles de jus de pomme	nature	2,40 €			2,40 €x 4 x =
	Pomme-citron ou Pomme-poire ou Pomme-agrumes-gingembre	2,80 €			2,80€ x 4 x =
TOTAL					=

Fait à en deux exemplaires, le

Le consomm'acteur : Nom :
 Adresse :

Le Producteur : Marie Paule Dugast
 Le Moulin des Noues
 44690 Maisdon-sur-Sèvre
 Téléphone : 02.40.03.84.32
 Portable : 06.65.39.10.10
 Courriel : lesvergersdumoulin@free.fr
 Signature

Téléphone :
 Courriel :
 Signature